

Le calme continué dans le Borinage et nos braves houilleurs, au instant égarés ont subi la loi de quelques meneurs, ont promis pour le plus tôt de reprendre demain leur travail.

Le calme continué dans le Borinage et nos braves houilleurs, au instant égarés ont subi la loi de quelques meneurs, ont promis pour le plus tôt de reprendre demain leur travail.

Des meetings ont eu lieu avant-hier à Pâturages et à Wasnes, à Saint-Ghislain. Il ne faut pas attacher trop d'importance à ces réunions, auxquelles n'assistent que quelques ouvriers.

Les houilleurs qui ont été arrêtés à Hornu voulaient empêcher le travail au charbonnage de Grand Boisson, et déjà plusieurs d'entre eux étaient descendus dans le puits à cet effet.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons par dépêche télégraphique que un sieur Coudroy, de La Bouverie, vient d'être arrêté par la gendarmerie, sur un mandat d'amener lancé par le parquet.

Ce Coudroy était l'orateur principal des meetings.

Des journaux ont imprimé que des troupes étaient arrivées de Bruxelles à Mons. Il n'en est rien.

Nous ne possédons que le bataillon de 5e de ligne, arrivé de Tournai, et nous n'aurons sans doute pas besoin d'autres forces.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, dimanche 18 avril.

Les travaux du Corps législatif avancent rapidement, et il est à peu près certain que la session pourra être close samedi prochain. Je ne vois à signaler, pour les deux dernières séances, que le rejet d'un nouvel amendement en faveur des instituteurs et le début de M. Gressier, comme orateur du gouvernement.

Le bruit de modifications ministérielles ont complètement disparu pour le moment.

M. Frère-Orban va retourner à Bruxelles sans avoir pu réussir dans sa mission: il n'est pas encore établie une entente entre les deux gouvernements.

Les lettres d'Espagne annoncent que la candidature du duc de Montpensier n'a plus de chances de succès.

Le comte de Palikao sera, dit-on, prochainement nommé maréchal de France.

Je signalerai à votre attention la circulaire électorale du préfet des Hautes-Alpes en faveur de la candidature de M. Cl. Duvernois et la profession de foi napoléonienne de cet écrivain.

Le Sticlé et la Liberté continuent d'échanger des gros mots à propos de la candidature de M. E. Ollivier.

Depuis plusieurs jours on parle de l'arrestation du caissier d'une grande Compagnie d'assurances et d'un déficit de 1,500,000 fr.

Le Prince Napoléon est parti pour son voyage dans l'Adriatique: il sera de retour vers le 10 mai.

Dans la rencontre qui a eu lieu entre M. Meyer, de Paris, et M. Des Perrières, du Nain Jaune, le premier a été atteint d'une balle à la hanche; son état est satisfaisant.

On parle aussi d'un duel entre M. Robert Mitchell, de la Patrie et M. de la Forge, du Sticlé, qui ne pouvant se battre avec M. de Girardin, veut absolument pourfendre quelqu'un.

Nous allons avoir cette semaine un double événement littéraire. L'Homme qui rit paraît demain, et mardi l'Histoire des Princes de Condé. Les deux auteurs sont des exilés.

Aujourd'hui à Notre-Dame, il y a sermon de l'abbé Bauer en faveur des croches du diocèse, qui sont chantés au Ave Maria.

Je trouve dans le Dérain, journal de Pau, un avis portant que le baron Bernadotte ne paiera plus les dettes qui pourraient contracter la baronne Bernadotte, née de Navailles.

On annonce pour le 1er mai l'apposition d'un rapport, journal de M. Ch. Hugo, Vaquerio et H. Rochefort.

Ch. CAROT, Paris, lundi 19 avril.

On ne doute plus maintenant que la session ne soit close samedi prochain. La loi sur les pensions des vieux soldats viendra vraisemblablement et passera sans opposition.

La loi sur les livrets d'ouvriers sera aussi probablement votée cette semaine; c'est M. Mathieu qui sera le rapporteur.

Le budget extraordinaire ne devant donner lieu qu'à une courte discussion, on croit, comme je vous le dis plus haut, que la Chambre pourra clore ses travaux samedi.

M. Frère-Orban est toujours à Paris; il n'a pas encore, dit-on, reçu communication du contre-projet de M. Gressier.

L'insertion dans les journaux officiels de l'annonce de l'emprunt espagnol confirme ce qui a été dit de l'entente établie entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire espagnol.

Les feuilles ministérielles du soir démentent le bruit d'après lequel le comte de Bismark aurait fait demander à M. de La Valette des explications au sujet du passage de son discours relatif au fédéralisme de l'Allemagne.

Le général Dix, le ministre des Etats-Unis, nommé par le président Johnson, va être remplacé à Paris.

Le Journal des Débats publie en entier et plusieurs journaux analysent le discours prononcé samedi au Théâtre du Prince impérial par M. Ernest Renan, dans la réunion publique présidée par M. Carnot.

C'était, si je ne me trompe, la première fois que M. Renan parlait devant le public depuis la fameuse leçon du Collège de France qui lui valut sa mise à la retraite.

Le Sticlé fait donner toutes ses troupes contre M. E. de Girardin; il n'y a pas moins de trois entretiens qui se suivent ce matin contre le propriétaire de la Liberté.

M. Duvernois est très-bien accueilli dans le département des Hautes-Alpes, et le succès de sa candidature est dès à présent assuré.

On dit ce soir que les élections générales pourraient bien être fixées aux 16 et 17 mai. C'est peu probable.

La nouvelle que je vous donnais hier avec des réserves est pleinement confirmée. M. Pic, directeur de l'Etendard, a été arrêté vendredi à minuit, et l'on me dit que, depuis ce moment, il est à la conciergerie au secret.

Grâce au mauvais temps, il y avait foule hier à la Galté, à la conférence de M. Fr. Sarcey sur la Phèdre de Pradon, suivie de l'interprétation de cette œuvre, qui, je crois, n'a été jouée qu'une seule fois depuis 200 ans.

L'Oséon va reprendre prochainement la Lucrèce de Ponsard.

Ch. CAROT, BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL.

Les cours restent à peu près stationnaires sur le 3 0/0. On s'étonne qu'après une secousse de 1 franc de hausse, la Bourse soit retombée dans un si grand calme.

On ne doute plus maintenant que la session ne soit close samedi prochain.

La loi sur les livrets d'ouvriers sera aussi probablement votée cette semaine.

Le budget extraordinaire ne devant donner lieu qu'à une courte discussion, on croit, comme je vous le dis plus haut, que la Chambre pourra clore ses travaux samedi.

M. Frère-Orban est toujours à Paris; il n'a pas encore, dit-on, reçu communication du contre-projet de M. Gressier.

L'insertion dans les journaux officiels de l'annonce de l'emprunt espagnol confirme ce qui a été dit de l'entente établie entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire espagnol.

Les feuilles ministérielles du soir démentent le bruit d'après lequel le comte de Bismark aurait fait demander à M. de La Valette des explications au sujet du passage de son discours relatif au fédéralisme de l'Allemagne.

Le général Dix, le ministre des Etats-Unis, nommé par le président Johnson, va être remplacé à Paris.

Remis, quand on voit d'un autre côté les anciens valeurs de placement basées sur tous les jours? Anai le Nord et le Poncelet n'ont pu s'empêcher de conserver le peu de terrain qui s'était relevé.

On lit dans le Monde: Le 14 avril, les eaux du Rhin resplendissaient du reflet des villes et villages assis sur ses bords.

A Aix-la-Chapelle, Linsbourg, Werdén, Steele et dans toutes les villes catholiques du Rhin inférieur et de la Westphalie, la fête a été splendide.

A Greifswald, autre ville protestante, qui ne compte guère que 250 à 300 catholiques, la municipalité, l'université, le clergé protestant, les autorités militaires et civiles ont assisté à la pose de la première pierre de l'église.

M. LE MAIRE répond qu'il a déjà fait bien des démarches à ce sujet, et qu'il est tout disposé à en entreprendre de nouvelles pour arriver à une solution de la question.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

mission de la Voirie, communiqué le rapport ainsi conçu: Messieurs, Dans la séance du 16 février dernier, vous avez renvoyé à la Commission de la Voirie l'examen d'une demande tendant à obtenir l'intervention de la ville dans le déblaiement de la rue de France.

Messieurs, qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à prendre cette demande en considération; et voici les motifs qui ont déterminé l'avis de la Commission: La rue de France s'étend de la rue Jacquard au Fontenoy jusqu'au boulevard de ce nom.

Vous vous rappelez les vœux réitérés émis par le Conseil pour réclamer des Ponts et Chaussées, l'établissement d'un pont fixe sur le Canal à sa jonction avec la rue de Tourcoing n° 14.

Le boulevard de ceinture se trouve très-rapproché du canal et son niveau sera sensiblement commandé par le canal.

Devant de telles éventualités, le devoir de votre Commission est tout tracé. Elle a l'honneur de vous proposer l'ajournement jusqu'à la solution de la question du canal.

M. LE MAIRE répond qu'il a déjà fait bien des démarches à ce sujet, et qu'il est tout disposé à en entreprendre de nouvelles pour arriver à une solution de la question.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

M. LE MAIRE entretient le Conseil de la question des frais relatifs à divers procès résultant de l'émeute.

ses que la situation financière de la ville ne permettait en aucune façon de mettre à la charge de la caisse municipale les indemnités réclamées par les industriels qui, pendant l'émeute du 16 mars 1867, ont éprouvé des pertes.

Monsieur le Maire, J'ai l'honneur de vous communiquer les copies de grosses en forme exécutoires de divers arrêtés rendus par la Cour impériale de Douai et le tribunal civil de première instance de Lille, qui condamne la ville de Roubaix à payer aux dénommés ci-après:

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes MM. Gagedais (fr. 7,000 00), Scrépel et fils (fr. 26,778 70), R. Desrousseaux (fr. 33,886 40), Roussel frères (fr. 16,082 03), Dejode (fr. 1,148 90), Total (fr. 97,886 00).

Veillez inviter le Conseil municipal, dont j'autorise la réunion extraordinaire, à voter les ressources nécessaires au paiement de ces indemnités et de la somme de 28,872 fr. 40 c., due à M. Scamps et dont le dossier vous a été communiqué le 23 août 1868.

Je vous prie en outre de faire connaître aux intéressés que j'attends, pour donner suite à leur réclamation, que les experts qu'ils ont chargés de constater les dégâts causés à leurs propriétés, aient remis à Me Lefranc la note des frais d'expertise qui leur sont dus.

En me transmettant la délibération du Conseil municipal, vous voudrez bien y joindre les pièces ci-incluses, celle qui vous a été adressée le 23 août 1868, les documents indiqués dans la nomenclature annexée à la lettre préfectorale de cette date, l'état des frais dus aux experts nommés par la ville, et enfin votre avis particulier sur la durée et la qualité des condamnations que l'imposition extraordinaire destinée à payer ces indemnités, devra comporter.

Agrez, etc. Le Conseiller d'Etat, chargé de l'administration du département du Nord. (Signé) G. DE SAINT-PAUL.

Pour le motif exprimé plus haut, nous vous proposons, Messieurs, de prendre la délibération suivante: Le Conseil municipal, vu la lettre par laquelle M. le Conseiller d'Etat chargé de l'administration du département du Nord, invite le Conseil municipal de Roubaix à voter les ressources nécessaires au paiement des indemnités que cette ville a été condamnée à payer aux sieurs Philippe Scamps, Scrépel et fils, Richard Desrousseaux, François Roussel, Gagedais et Dejode;

Considérant que toutes les ressources dont la ville peut disposer, sont insuffisantes pour couvrir ses dépenses obligatoires, et que le service de la ville ne peut être maintenu qu'en recourant à des travaux indispensables, tels que constructions d'écoles, pavages de rues, etc;

Qu'il lui est impossible de déférer à l'invitation de M. le Conseiller d'Etat, ni même de s'associer par un vote, aux mesures qui pourraient être prises pour faire peser sur les contribuables la réparation des dommages qu'ils n'ont pas causés.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, M. CH. BOUQUAN demande la parole et lit une note ainsi conçue: Messieurs,

« Un décret, en date du 2 septembre 1868, frappe d'office notre ville, pendant quatre années, d'une imposition extraordinaire de 6 centimes 1/4 pour payer frais, intérêts et capital à celui de nos industriels qui a engagé le premier procès à la suite de l'émeute du 16 mars 1867.

Or, Messieurs, en me demandant comment il se fait que ce décret, signé le 2 septembre dernier, n'ait pas été inséré au Moniteur comme cela a lieu au général pour toutes les nouvelles mesures prises par le gouvernement, je me sens porté à croire qu'en s'ajournant cette publication, on sentait bien qu'une pareille nouvelle ne pouvait être annoncée et imposée à notre population que comme une calamité.

Si en est ainsi, c'est que le gouvernement a eu des scrupules. Eh bien, Messieurs, moi aussi j'ai des scrupules, et je déclare qu'il me répugne de m'associer par un vote à une mesure qui se trouve en contradiction manifeste avec la manière de voir à ce sujet, à savoir que si le Conseil municipal a constamment refusé de satisfaire les victimes de l'émeute, c'est qu'il espérait que le gouvernement aurait bien voulu enlever la ville d'une pareille charge, en prenant en considération que les secours que nous avons réclamés auprès de l'autorité supérieure, nous sont arrivés trop tard, et qu'il nous a été matériellement impossible d'empêcher les dégâts de l'émeute et les inconvénients qui en ont été le fatal accompagnement.

Voilà ce que j'avais à dire, Messieurs, sur cette question et pourquoi je voterai encore contre la nouvelle demande que nous fait l'autorité préfectorale, priant M. le secrétaire de vouloir bien reproduire en extenso mes observations.

M. LE MAIRE répond qu'à l'époque où ce décret lui a été signé, le Tribunal était saisi des affaires Desrousseaux, Dillies et consorts, et que pour cette raison il n'a pas cru devoir le rendre public.

(La suite au prochain numéro.)

Conseil municipal de Roubaix. Séance du 6 mars 1869. OFFICE DE LA RUE DE FRANCE. M. DUBAR-FERRIER, au nom de la Commission.